

2023 - 152 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	26

Séance du 4 Décembre 2023

Date de la convocation :
27/11/2023
Date d'affichage :
27/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, **le lundi 4 Décembre à 18h30** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine jusqu'à 19h29 et à partir de 19h33, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël, M. CANTRAINE Hervé, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles à partir de 18h32, Mme CHARLET Valérie.

Excusés : Mme PIENS Antonella, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, M. CATRY Bruno.

Pouvoirs : Mme PIENS Antonella à Mme BALITOUT Hélène, Mme GONIN Sabrina à Mme BILLOIR Suzanne, Mme COULON Nadège à Mme FRÉTÉ Thérèse, M. CATRY Bruno à M. CALMELS Daniel.

Secrétaire de séance : Mme CARVALHO Michèle.

FINANCES

Convention de rattachement du SIARD pour bénéficier des prestations liées à l'adhésion de la Commune de Ribécourt-Dreslincourt à l'ADICO

RAPPORTEUR : Mme Hélène BALITOUT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n°2020-075 du 06/07/2020 et n°2020-149 du 06/11/2020 relatives à l'utilisation par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Ribécourt-Dreslincourt (SIARD) des logiciels comptabilités et ressources humaines de la commune ;

Considérant l'intérêt de bénéficier des services, ressources et du support technique offerts par l'ADICO pour le développement et l'amélioration des activités de SIARD ;

Considérant que pour l'utilisation de la plateforme de dématérialisation des actes, le syndicat est dans l'obligation de se rattacher à la collectivité pour bénéficier de l'ensemble des prestations en lien avec l'adhésion de la commune ;

Vu l'avis de la Commission Finances/Personnel et du Bureau Municipal en date du 22/11/2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le rattachement du SIARD à la commune de Ribécourt-Dreslincourt pour bénéficier de l'ensemble des prestations en lien avec l'adhésion de la commune ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de rattachement annexée à la présente délibération et dont elle fait partie intégrante ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le
Général des



ID : 060-216005314-20231204-D2023152B-DE

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Le secrétaire de séance,

Michèle CARVALHO

A handwritten signature in red ink, appearing to read 'Michèle Carvalho', with a long horizontal flourish extending to the right.

Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

CONVENTION DE RATTACHEMENT

- En vertu de la délibération de la collectivité de rattachement en date du 04/12/2023;
- En vertu de la délibération de la collectivité rattachée en date du 27/11/2023;

Il est convenu ce qui suit :

Entre d'une part,

L'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités, association loi 1901, dont le siège social est situé 5 rue Jean Monnet - 60000 Beauvais, représentée par son Directeur général, ci-après désignée par le sigle « Adico » ;

Entre d'autre part,

La Mairie de RIBECOURT-DRESLINCOURT

ci-après dénommée « la collectivité de rattachement », située PLACE DE LA REPUBLIQUE (60170) RIBECOURT-DRESLINCOURT, représentée par Monsieur le Maire Jean-Guy LETOFFE

adresse mail : valerie.turles@ribecourt-dreslincourt.fr

n° Siret : 21600531400010

Entre d'autre part,

Le SIA de:RIBECOURT-DRESLINCOURT

ci-après dénommée « la collectivité rattachée », située PLACE DE LA REPUBLIQUE (60170) RIBECOURT-DRESLINCOURT, représentée par Monsieur le Président Jean-Guy LETOFFE

adresse mail : karim.gibet@ribecourt-dreslincourt.fr

n° Siret : 25600564600011

Paraphe : Paraphe :

DD

Selon les besoins d'assistance, les interventions s'effectueront du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, prioritairement par téléphone.

Si l'Adico le juge nécessaire, elle pourra intervenir par prise en main à distance ou planifier une intervention sur site.

4.2 – Délais de prise en charge

A partir de la prise de contact (téléphone, mail, etc.), l'Adico s'engage à recontacter la collectivité rattachée dans un délai de 24 heures maximum, sous réserve de la disponibilité de cette dernière.

Les cas de force majeure libèrent l'Adico des délais prévus au présent article.

ARTICLE 5 : LIMITES DES PRESTATIONS

Les engagements, objets de la présente convention, ne pourront être assurés :

- si la collectivité rattachée ne s'est pas acquittée du règlement annuel de sa cotisation ou si la collectivité de rattachement ne s'est pas acquittée de sa cotisation ou de son adhésion ;
- si la collectivité rattachée ne s'assure pas de maintenir un niveau de formation minimum à ses agents facilitant ainsi les missions de l'Adico (les métiers exercés au sein des collectivités évoluant constamment, il est de la responsabilité de la collectivité d'assurer la formation continue de ses agents).

ARTICLE 6 : TARIFICATION

La tarification du rattachement est uniquement composée de la cotisation statutaire annuelle.

Montant de la cotisation statutaire annuelle au jour de régularisation de la convention

79 € HT

Ce montant est fixé annuellement par le Conseil d'Administration, voté en assemblée générale ordinaire et susceptible d'évoluer au 1^{er} janvier de chaque année qui suit ladite assemblée générale.

Nos tarifs sont disponibles sur notre site internet www.adico.fr.

La facturation de la cotisation statutaire annuelle interviendra au cours du dernier trimestre de l'année qui précède. Par exception, elle pourra intervenir, pour la première année, à réception de la convention de rattachement signée.

ARTICLE 7 : DUREE DE VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention de rattachement prendra effet à compter de la date de réception dans nos locaux de la convention signée.

Elle est conclue jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Au-delà, la convention est renouvelée tous les ans pour une durée d'un an, sauf résiliation (voir article ci-dessous sur les modalités de résiliation).

Dans tous les cas, la convention de rattachement ne pourra produire ses effets pour la collectivité rattachée que durant la validité de la convention d'adhésion de la collectivité de rattachement.

Paraphe :

Paraphe :



POUR MIEUX CONNAITRE L'ENTITÉ RATTACHÉE

Merci de compléter cette fiche de renseignements et de la retourner avec votre convention de rattachement.

VOTRE COLLECTIVITE

NOM DE LA COLLECTIVITE : Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de Ribecourt - Dreslincourt (SIARD)

ADRESSE DE LA COLLECTIVITE : MAIRIE 11 PLACE DE LA
REPUBLIQUE 60170 RIBECOURT - DRESLINCOURT

NUMERO DE TELEPHONE : 03.44.75.53.59

NUMERO DE TELECOPIE : /

ADRESSE E-MAIL : karine.gibeet@ribecourt-dreslincourt.fr

SIRET : 256 005 646 000 11

ADRESSE DU COMPTABLE PUBLIC : SGC COMPIEGNE

VOS OUTILS

VOUS DISPOSEZ D'UN LOGICIEL UNIQUE QUI EST :

VOUS DISPOSEZ DE PLUSIEURS LOGICIELS QUI SONT :

- o Comptabilité : Gestion financière - Berger Levrault
- o Paye : e.sedit rh
- o Population : /
- o Etat civil : /
- o Cimetière : /
- o Elections : /
- o Autres : /

Paraphe :

Paraphe :

DD LCA

ANNEXE 3 : PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES SUR DEVIS

Logiciels - Formations

- Formation à l'utilisation des logiciels
- Migrations de données
- Réalisation de la DADS
- Formations aux outils bureautiques
- Formations métier (urbanisme, comptabilité, marchés publics, ressources humaines...)
- Cycle de professionnalisation
- Accompagnement à l'élaboration de vos BP et CA
- Aide à l'élaboration de dossiers spécifiques (assistance technique : régularisations des payes...)

E-administration

- Formation à l'utilisation de la plateforme S2LOW, permettant la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité
- Formation à l'utilisation des mails sécurisés
- Formation à l'utilisation de la plateforme de dématérialisation www.marches-securises.fr
- Mise en ligne de vos marchés publics
- Signature électronique : mise en place du parapheur, paramétrage du workflow et formations
- Mise en place de la GED : formation, paramétrage
- Mise en place de la solution de gestion de séances : i-delibRE
- Accompagnement à la protection des données : DPO
- Accompagnement Open data
- Comedec : dispositif dématérialisé de délivrance de données de l'état civil

Technique et matériels

- Vente de matériel (PC, écrans, imprimantes, scanners...)
- Livraison, installation et transfert de données sur le nouveau matériel
- Maintenance informatique du matériel
- Travail collaboratif et formation à l'utilisation de la plateforme Adicloud
- Noms de domaine et pack messagerie

Paraphe :

Paraphe :



Logiciels

- Assistance téléphonique (conseils, dépannage, prise en main à distance)
- Centralisation des anomalies et gestion de leurs corrections en relation avec l'éditeur
- Bilan de compétences informatiques permettant la mise en place d'un parcours de formation personnalisé
- 40% de remise sur les mises à jour annuelles de l'éditeur de logiciels (installation physique) - pour les installations en mode hébergé : nous consulter
- Accompagnement sur le choix de logiciels
- Assistance à la mise en place des procédures éditeurs (passage de versions, mises à jour de variables de paye...)

E-administration

- Accès illimité à la plateforme S2LOW, permettant la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité : ACTES réglementaires (délibérations, arrêtés...) et ACTES budgétaires (budget primitif, compte administratif...)
- Accès aux mails sécurisés : équivalent de la lettre recommandée au format électronique (convocation de réunions...)
- Accès illimité à la plateforme de dématérialisation des marchés publics d'Atline : www.marches-securises.fr
- Conseils en matière d'innovation numérique : mise en place de GED, outils de signature électronique...
- Aide à la délivrance de certificats de signature et d'authentification conformes au référentiel général de sécurité (RGS)
- Mise en place du plan de classement proposé par l'Adico
- Accès à la plateforme de dématérialisation des demandes de congés : www.pa-la.fr
- Mise à disposition de la solution de saisine par voie électronique : SVE

Technique et matériels

- Audit matériel (jusqu'à deux postes en collectivité) une fois par an sur demande
- Audit et suivi de projets d'équipement pour vos écoles (TBI, PC, tablettes...)
- Travail collaboratif : 2 Go de stockage offerts sur la plateforme Adicloud

Paraphe :

Paraphe :

